

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à AUCHAY SUR VENDEE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES	
CC VENDEE SÈVRE AUTIZES 12 / 15	CHOLLET Joël	BENET	
	MOREAU Yannick	DAMVIX	
	BORDET Bernard	LE MAZEAU	
	ROBIN Noël	LIEZ	
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ	
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE	
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES	
	HENRIET Christian	ST PIERRE LE VIEUX (suppléant)	
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CC SUD VENDEE LITTORAL 12 / 14	METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE	
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	
	GANDRIEU James	STE PEXINE	
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
	BAUDON Geoffroy	LA TAILLÉE (suppléant)	
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS		
CC PAYS FONTENAY VENDEE 14 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES	
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE	
	COUTURIER Jacky	FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant)	
	BIENVENU Alain	LE LANGON	
	MAROT Roger	LONGEVES	
	GUIADEUR Jean-Charles	L'ORBRIE (suppléant)	
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
	PERAUD François	MONTREUIL (suppléant)	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ		
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 05 / 10	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE	
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Totaux Délégués présents : 40/64			

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. GILLOT Jean-Marie
GRELIER Alain	FAYMOREAU	à M. QUILLET Pascal
CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND	à M. POITTIERS Dominique
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. BOURNEL Paul
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	à M. LEGERON Joël
CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. BIRONNEAU Michel
LESOUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian

Représentés : 07/64

Excusés

RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
BOISSEAU Jérémy	CHARRON
METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
GABORIAU Sébastien	ST PIERRE LE VIEUX
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE
LAMY Judicaël	LA TAILLEE

Total présents et représentés : 47/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : PROJET DE PLU FONTENAY LE COMTE DELIB N°35 CS DU 27-03-2023

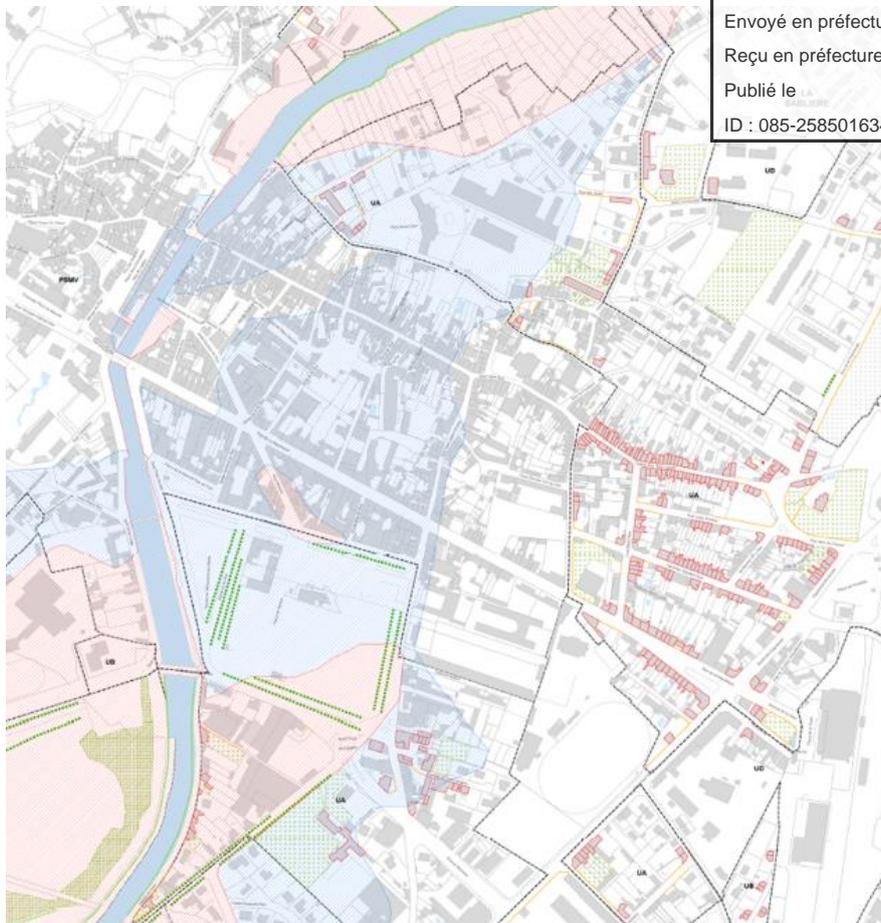
Le 4 Janvier 2023, par un courrier recommandé, la mairie de Fontenay a sollicité un avis du SmVSA en tant que structure gemapienne sur le projet du futur PLU de Fontenay-le-Comte. Nous disposons de 3 mois, donc jusqu'au mardi 4 Avril 2023 pour émettre une réponse qui sera inscrite au dossier de l'enquête publique.

La réponse que doit donner le SmVSA repose sur la vérification de la prise en compte du risque inondation au sein des documents réglementaires de l'urbanisme de ce projet de PLU. On parle ici de la compatibilité du PLU avec les documents réglementaires existants (PPRi de la Ville de Fontenay-le-Comte de 2001 modifié en 2006) ainsi que de la connaissance générale du risque inondation diffusée postérieurement à l'adoption du PPRi (Modèles hydrauliques d'Artelia de 2022, et celui de BRL de 2013).

Le zonage du projet de PLU s'appuie sur les éléments du PPRi. Les zonages du PLU et les enveloppes de crues ne coïncident pas mais se croisent. L'aléa inondation impacte donc plusieurs zonages. Sa prise en compte n'est pas détaillée dans les chapitres traitant les différentes zones d'urbanisme, mais il est inscrit dans les mesures générales du règlement, reprenant les contraintes des zones du PPRi.

Le PPRi et les réglementations qu'il implique sont donc bien prises en compte au niveau du règlement et de la cartographie du projet de PLU.

Le SmVSA a réalisé un travail d'étude et de comparaison du zonage du PPRi de la rivière Vendée pour la ville de Fontenay-le-Comte, et des cartographies des modèles hydrauliques de 2013 et de 2022.

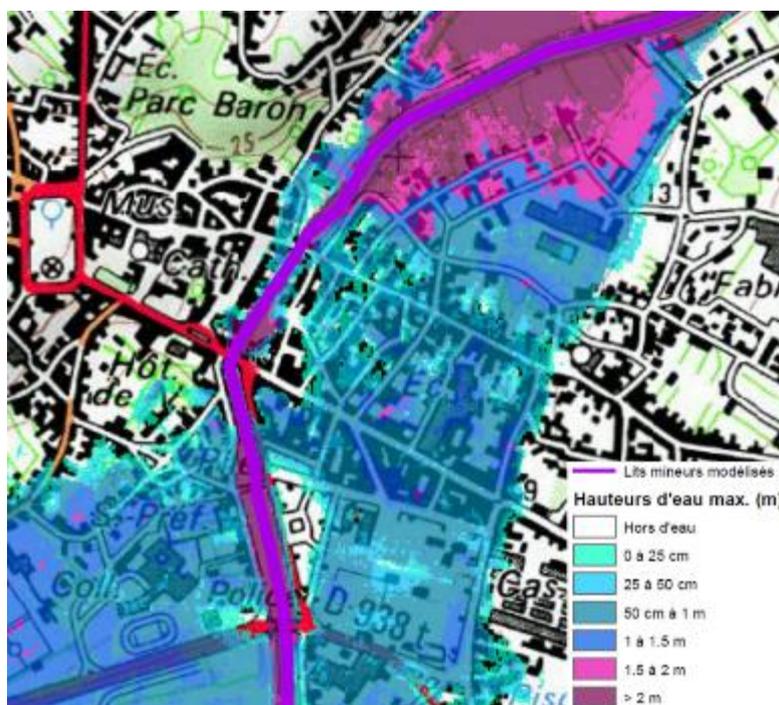


Envoyé en préfecture le 29/03/2023
 Reçu en préfecture le 29/03/2023
 Publié le
 ID : 085-258501634-20230327-DELIB352023-DE



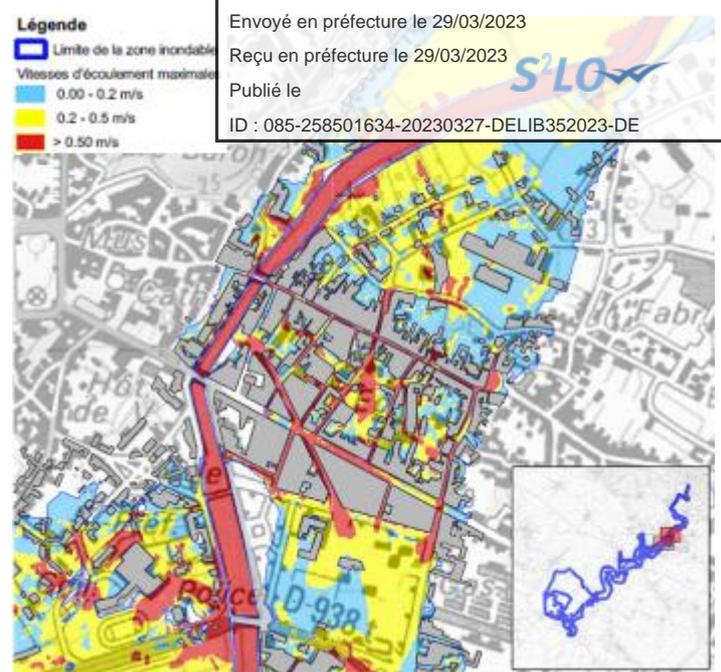
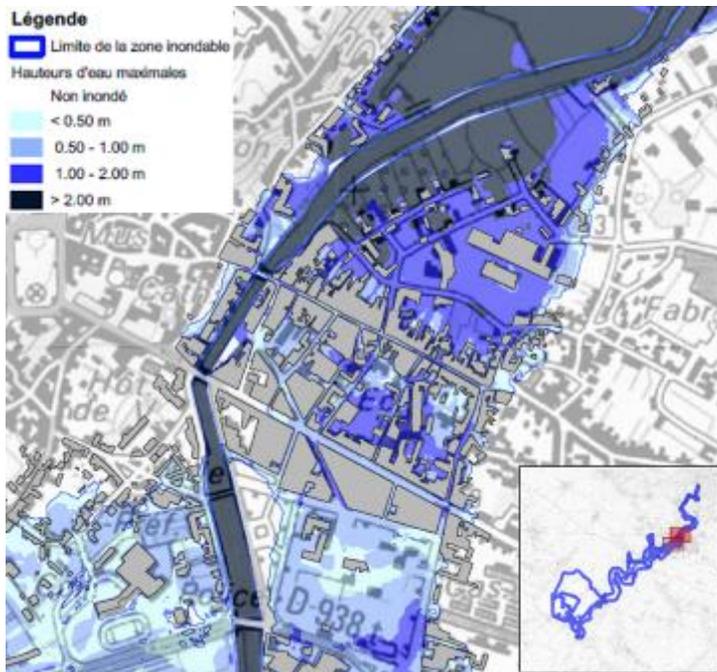
Projet de PLU de Fontenay-le-Comte – Carte des aléas du PPRi (bleu faible, rouge moyen à fort).

Néanmoins, le modèle du PPRi est ancien et la connaissance du risque a été mise à jour ces dernières années en 2013 puis 2022 dans le cadre du PAPI.



Extrait modélisation de 2013, BRL.

Le modèle 2013, montre des hauteurs d'eau supérieures à 1m (aléa fort) sur presque la totalité de la zone cœur de ville.



Extraits modélisations de 2022, ARTELIA.

Le modèle 2022 est moins pessimiste que le 2013 sur les hauteurs d'eau en hauteur d'eau mais simule des vitesses de courant assez élevée. Dans les 2 cas l'aléa reste fort.

Le nouveau modèle montre également des périmètres de crues inférieurs sur la zone aval Fontenay et impactant moins de zones urbaines.

En conclusion, il ressort de l'analyse que :

La prise en compte du risque inondation dans le PLU est cohérente avec le PPRi. Malheureusement ce document basé sur des modélisations datant de 2001 sous-estime l'aléa sur le Centre-ville notamment en rive gauche

- Les connaissances plus récentes, notamment celles de 2013 et plus tardives de 2022 n'ont pas été prises en compte, entraînant une sous-estimation du risque sur la partie rive gauche mais aussi une surestimation sur d'autres secteurs

Après en avoir délibéré, le comité syndical estime à l'unanimité que :

- La prise en compte du risque inondation dans le PLU est cohérente avec le PPRi.
- Malheureusement ce document basé sur des modélisations datant de 2001 sous-estime l'aléa sur le centre-ville notamment en rive gauche.

Les connaissances plus récentes, notamment celles de 2013 et de 2022, émises aux différents acteurs, et en particulier lors du Copil du 19 octobre 2022, n'ont pas été prises en compte, entraînant une sous-estimation du risque sur la partie rive gauche mais aussi une surestimation sur d'autres secteurs."

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#